

<http://www.snetap-fsu.fr/Educagri-un-outil-du-service.html>



Educagri, un outil du service public,

- Les Dossiers - Laïcité -

Date de mise en ligne : lundi 21 mars 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

SNETAP-FSU	SGEN-CFDT	sFOerta-FO	_SYAC-CGT
----------------------------	---------------------------	----------------------------	---------------------------

A ce jour, jamais les organisations syndicales n'ont utilisé Melagri pour s'adresser à l'ensemble de la communauté éducative.

Si elles le font aujourd'hui, c'est parce que le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche lui-même a décidé d'utiliser ce moyen tout en refusant explicitement aux personnels et à leurs représentants de s'exprimer et de débattre sur un projet imposé sans concertation.

Ce projet vous l'avez vu, concerne la refonte de notre outil de communication qu'est Educagri.

Le 24 février, nos organisations syndicales ont adressé à Nicolas Forissier, secrétaire d'Etat le message suivant :

Lors de sa séance du 27 janvier 2005, la [DGER](#) a proposé à l'approbation du [CTPC](#), un projet de restructuration en profondeur du site educagri.

Devant les protestations des organisations syndicales sur les conditions de cette consultation (pas de documents préparatoires, temps imparti en fin de séance rendant tout débat impossible), la DGER a organisé une réunion sur ce thème le mercredi 23 février 2005.

Elle a à cette occasion proposé un certain nombre d'orientations qui offriraient à l'enseignement privé, sur les moyens du service public, un espace de promotion dont il n'a nul besoin et qui n'aurait pour effet que d'accentuer encore le déséquilibre déjà insupportable entre le public et le privé, sauf à vouloir délibérément affaiblir définitivement la composante publique de l'enseignement agricole.

Si nos organisations partagent sans réticence un certain nombre de propositions contenues dans les documents présentés le 23 février par la DGER (meilleure valorisation et présentation des formations proposées par l'enseignement agricole, espace de promotion des établissements d'enseignement agricole public, espace d'échange des personnels de la communauté éducative des établissements publics, etc...), elles jugent par contre inacceptable que la DGER mette à profit une réflexion qui vise à promouvoir et améliorer le service public, pour produire un outil qui au contraire le fragilisera.

Trancher cette question majeure constitue pour nous un préalable à la poursuite des travaux, et nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin que nous puissions préciser et développer nos arguments.

En l'attente, nous vous prions de bien vouloir donner des instructions à vos services pour que l'ouverture au privé du site de l'enseignement agricole public soit retirée de ce projet.

Le secrétaire d'Etat n'a pas jugé utile de répondre.

La DGER a, pour sa part, considéré que les représentants des personnels n'avaient pas leur place dans les groupes de travail constitués à cette occasion, et ce n'est que parce qu'ils ont imposé leur présence qu'ils pourront siéger es - qualité dans le groupe traitant du site de promotion des établissements publics.

Educagri, un outil du service public,

Les organisations syndicales représentatives des personnels, siégeant au CTPC de la DGER, refusent que la confusion permanente entretenue entre public et privé, l'inéquité de traitement dont est victime l'enseignement public, soit symboliquement renforcée par le détournement et le dévoiement de l'outil que la communauté de l'enseignement agricole public a construit et fait vivre.

Parce qu'il s'agit d'Educagri, **utilisons Educagri pour signifier aux ministres et à la DGER,**

- notre refus de la confusion volontaire Public - Privé,
- notre refus d'un nouveau détournement des moyens du service public au profit de l'enseignement privé.

Envoyez massivement le mel de protestation suivant à :

- dominique.bussereau@agriculture.gouv.fr
- nicolas.forissier@agriculture.gouv.fr
- michel.thibier@educagri.fr

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Monsieur le Directeur Général,

Le traitement inéquitable que vous infligez à l'enseignement agricole public, par rapport à celui que vous réservez à l'enseignement agricole privé, se traduit par un déséquilibre croissant dans la répartition des élèves au détriment du service public, pourtant seule obligation constitutionnelle de l'Etat.

Les moyens de publicité et d'information dont bénéficie le privé sont sans commune mesure avec ceux mis à disposition du service public.

Vous avez décidé sans concertation avec les représentants du personnel d'offrir à l'enseignement privé un nouvel espace de promotion financé par les fonds publics, nous ne l'acceptons pas.

Vous ne répondez pas à nos représentants qui vous interpellent sur ce dossier, nous ne l'acceptons pas.

Nous vous demandons de retirer ce projet et de consacrer les fonds publics à la promotion des établissements publics envers lesquels l'Etat a une responsabilité particulière.